

Votation populaire

du 23 octobre 2011

**Crédit relatif à la
construction du
centre cantonal
de développement
des compétences
en faveur des
demandeurs
d'emploi et
des entreprises
(Centre EFEJ+)**

Message

du Gouvernement

aux électrices

et électeurs

Dans ce document,
les termes relatifs aux personnes
s'appliquent indifféremment
aux femmes et aux hommes.

Objet soumis au vote :

**Crédit relatif à la
construction du centre
cantonal de développement
des compétences en faveur
des demandeurs d'emploi
et des entreprises
(Centre EFEJ+)**

Question posée :

« Acceptez-vous l'arrêté octroyant un crédit pour financer l'achat du terrain et des immeubles, la transformation et la construction du projet EFEJ+ à Courtételle ? »

Contexte

Au cours des dernières années, les demandeurs d'emploi et les travailleurs jurassiens ont été confrontés à des exigences de plus en plus dures pour trouver et conserver leur emploi. Les raisons sont connues : crises économiques plus violentes et plus fréquentes, concurrence accrue sur le marché du travail en raison de la libre circulation des personnes, développement du travail temporaire, évolution technologique constante, nécessité de se former tout au long de la vie et risque avéré de chômage plus élevé.

Cette évolution rapide du marché du travail nécessite de soutenir encore plus efficacement l'intégration et le développement des compétences professionnelles de la population jurassienne, en particulier des demandeurs d'emploi, dont près de la moitié est peu ou pas qualifiée, et qui sont confrontés à un marché du travail marqué, aujourd'hui et demain, par une vive concurrence avec la main-d'œuvre frontalière abondante et compétente.

La dernière crise économique déclenchée en 2008 a par ailleurs révélé les limites de l'actuelle structure publique de formation des demandeurs d'emploi, à savoir Espace Formation Emploi Jura (EFEJ) à Bassecourt. En raison de l'évolution du marché du travail, cette structure, dispersée sur 4 sites, ne répond d'ores et déjà plus que partiellement aux besoins en matière de formation et ne sera plus en mesure d'y répondre dans le futur.

Dans ce contexte, le Parlement a décidé en juin 2011 d'un crédit de 11 millions de francs afin de financer un projet novateur de centre cantonal de formation «en situation d'entreprise» intitulé EFEJ+. Ce centre, situé à Courtételle, est destiné à offrir de nouveaux programmes de formation et de qualification adaptés aux besoins actuels et futurs des demandeurs d'emploi et des travailleurs menacés de chômage ainsi qu'aux attentes des entreprises localisées dans le Jura ou qui s'y implanteront.

La décision du Parlement a fait l'objet d'un référendum.

Enjeux

Dans le cadre de la libre circulation des personnes, le Jura, canton industriel et frontalier, se doit de renforcer autant que possible les compétences des travailleurs jurassiens. Cette stratégie contribuera à réguler l'ouverture des frontières en diminuant le risque de substitution progressive de la main-d'œuvre jurassienne par la main-d'œuvre frontalière, accompagné d'une pression sur l'évolution des salaires. EFEJ+ doit ainsi être considéré non seulement comme l'instrument central de lutte contre le chômage, mais également comme une véritable mesure cantonale d'accompagnement à la libre circulation des personnes.

De plus, le développement de notre économie requiert nécessairement une main-d'œuvre compétente et apte à renforcer ses compétences professionnelles. Le centre EFEJ+ constitue aussi dans cette perspective un élément indispensable de la politique de développement de l'économie régionale, en particulier de son important secteur industriel.

EFEJ+ : une nouvelle stratégie de développement des compétences

Intégré au Service des arts et métiers et du travail, financé par l'assurance-chômage, et constitué d'une trentaine de collaborateurs, EFEJ regroupe plus de 20 offres de formation et d'occupation proposées aux demandeurs d'emploi jurassiens depuis une quinzaine d'années. La structure est aujourd'hui éclatée sur 4 sites. Cette dispersion entraîne des difficultés dans la gestion opérationnelle ainsi que des surcoûts inévitables en raison des possibilités limitées de rationalisation et d'optimisation.

A souligner le manque de place et l'absence de modularité pratiquement totale des locaux qui empêchent d'ajuster la capacité des ateliers en période de chômage élevé. Il en résulte des délais d'attente de plusieurs mois pour débiter une formation, délais incompatibles avec la nécessité de réinsérer rapidement les chômeurs sur le marché du travail, exigence encore renforcée par la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) intervenue en avril dernier.

En raison du statut actuel de locataire, le risque de résiliation de bail pourrait, le cas échéant, contraindre EFEJ à abandonner certaines formations indispensables.

Vu l'impossibilité matérielle de réaliser le centre EFEJ+ sur l'un des sites actuels à Bassecourt, le Gouvernement a procédé à une analyse détaillée des sites potentiels en considérant tant la construction d'un nouveau bâtiment que l'implantation dans un bâtiment existant. L'acquisition et l'adaptation du site retenu à Courtételle, à un prix intéressant fixé par une expertise indépendante, constitue une solution optimale en termes de coûts, de délai de réalisation, d'adéquation aux critères de formation « en situation d'entreprise », de surfaces disponibles et d'accessibilité (près de la gare notamment).

Le regroupement et l'optimisation des ateliers au sein d'une infrastructure industrielle matériellement et techniquement adaptée visent à lever l'ensemble des handicaps de la structure actuelle et à permettre de développer une nouvelle stratégie répondant aux besoins actuels et futurs et s'appuyant en particulier sur les éléments suivants :

- Capacité d'accueil renforcée et réduction du délai d'accès aux formations;
- Nouvelle organisation pédagogique et adaptation continue de l'offre de formation grâce à la modularité des espaces de formation;
- Optimisation organisationnelle et réduction des coûts par le regroupement des activités sur un seul site;
- Suppression des risques de résiliation de baux et structure pérennisée;
- Nouvelles formations en faveur des demandeurs d'emploi, des chômeurs en fin de droit ou des entreprises en cas de chômage partiel (prévention du chômage);
- Contribution au développement de nouveaux processus de qualification menant au CFC (formations modulaires, validation des acquis).

Le crédit de 11 millions de francs couvre l'ensemble des coûts de réalisation du centre EFEJ+, c'est-à-dire l'acquisition du terrain et des immeubles, les travaux de rénovation et d'agrandissement ainsi que les installations et l'équipement. Le financement se répartit comme suit:

- un soutien exceptionnel de la Confédération portant sur une subvention directe de l'assurance-chômage ($\frac{1}{3}$, soit 3.66 millions de CHF),
- un prêt sans intérêt de la Confédération (politique régionale) remboursable sur 25 ans ($\frac{1}{3}$ également) et
- un investissement propre de l'État de 3.66 millions de CHF.

Une location versée par l'assurance-chômage d'environ CHF 160'000.- par année (nouvelle recette pour l'Etat) permettra de compenser le remboursement du prêt. Au final, le Canton ne supportera en fait qu'un tiers des coûts de réalisation du centre EFEJ+, soit environ 3.66 millions de CHF. Sur le plan financier, le projet constitue ainsi une opportunité unique saisie par les autorités politiques dans l'intérêt des Jurassiennes et des Jurassiens. A noter que les coûts de fonctionnement du centre EFEJ+ seront pris en charge par l'assurance-chômage comme actuellement.

Il convient de relever que si le crédit faisant l'objet de la présente votation était refusé, il en résulterait la perte du soutien financier de la Confédération pour ce projet et EFEJ subsisterait dès lors à Bascourt dans sa forme actuelle avec les handicaps et insuffisances relevés ci-dessus.

Les débats parlementaires

En date du 22 juin 2011, le Parlement a accepté l'arrêté portant sur le financement du centre cantonal EFEJ+ par 37 voix contre 10.

La position du comité référendaire

Un comité a lancé un référendum contre la décision du Parlement d'accepter le crédit relatif à la construction du centre cantonal EFEJ+. Celui-ci a abouti avec 2'067 signatures valables. Les référendaires dans leur argumentation :

- jugent l'histoire du projet pas claire et trop mouvementée.
- estiment que le projet est trop onéreux, en particulier que l'achat du bâtiment pour 4 millions est trop cher et que les travaux propres sont surévalués.
- considèrent que le financement est trompeur. Selon eux, c'est $\frac{2}{3}$ à charge du Canton et $\frac{1}{3}$ à charge de la Confédération.

- sont d'avis qu'un investissement plus modéré sur le site actuel peut amener à un résultat égal. Ils n'admettent pas qu'une commune soit privée par l'Etat d'une rentrée d'argent au profit d'une entreprise.
- refusent d'être accusés de vouloir empêcher ou freiner témérement un projet déjà extrêmement avancé dans la mesure où ils considèrent qu'il n'a pas été possible d'aborder le problème en amont.
- souhaitent le refus de ce projet pour permettre d'obtenir, à défaut d'établir, une étude crédible sur l'utilisation de l'infrastructure principale actuelle et de son agrandissement. Ils revendiquent encore la négociation à la baisse du bâtiment de Courtételle s'il s'avère toujours que cette solution est meilleure.
- se demandent pourquoi vouloir faire mieux que mieux étant donné que l'activité actuelle d'EFEJ est citée comme exemple par le SECO. Ils affirment enfin que ce projet ne consiste pas à investir 13 millions pour créer une nouvelle structure mais pour remplacer une structure existante qui donne entière satisfaction.

Recommandation

La majorité du Parlement et le Gouvernement recommandent d'accepter l'arrêté octroyant un crédit pour financer l'achat du terrain et des immeubles, la transformation et la construction du projet EFEJ+ à Courtételle.

Le texte soumis au vote

République et Canton du Jura

**Arrêté
octroyant un crédit pour financer l'achat
du terrain et des immeubles, la transformation
et la construction du projet EFEJ+ à Courtételle
du 22 juin 2011**

Le Parlement de la République et Canton du Jura,
— vu les articles 78, lettre b, et 84, lettre g, de la
Constitution cantonale¹,
— vu les articles 45, alinéa 2, lettre a, 49 à 51 et 56,
alinéa 3, de la loi du 18 octobre 2000 sur les fi-
nances cantonales²,

arrête:

Article premier

Un crédit d'engagement de Fr. 11000000 francs est oc-
troyé au Service des constructions et des domaines.

Article 2

Il est destiné à financer l'achat du terrain et des im-
meubles, la transformation et la construction du projet
EFEJ+ à Courtételle.

Article 3

Ce montant se réfère à l'indice 125.2 au 1.10.2010 (OFS-
Espace Mittelland – Base 100-octobre 1998). Il sera
adapté à l'évolution de l'indice OFS des coûts de la
construction.

Article 4

Ce montant est imputable au Service des constructions
et des domaines, rubrique budgétaire 460.503.00.

Article 5

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 6

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent
arrêté.

Delémont, le 22 juin 2011.

Au nom du Parlement
Le président: André Burri
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

¹RSJU 101
²RSJU 611

**La majorité du Parlement
et le Gouvernement
recommandent :**

D'ACCEPTER

**l'arrêté octroyant
un crédit pour financer l'achat
du terrain et des immeubles,
la transformation et la
construction du projet EFEJ+
à Courtételle.**